



**BURGER  
+ JACOBI:  
LA GREVE  
C'EST L'ARME  
DE TOUS LES  
TRAVAILLEURS!**



**BURGER + JACOBI**

CUM Op 726

CIRCOLO  
**CARLO VANZA**  
Vic. dell' Aratro 4  
6648 MINUSIO

# Le déroulement de la grève

## dix-huit mois de négociations

Ce n'est qu'au bout d'un an et demi de pourparlers et de tentatives de conciliations, après 27 assemblées et d'innombrables coups de téléphone entre les dirigeants syndicaux et les patrons de l'entreprise que les travailleurs de Bürger & Jacobi se sont mis en grève pour obtenir le 13<sup>ème</sup> mois de salaire qui leur était dû selon les termes de la convention collective de la menuiserie.

Le document qui suit, rédigé par les dirigeants syndicaux à l'intention de la presse, rend bien compte de toutes les chicanes qui séparent la volonté de lutte des travailleurs de la grève elle-même lorsque ces derniers acceptent de se soumettre au processus d'arbitrage qui sous-tend tout le système de la "paix du travail":

### "grève du personnel de la fabrique de pianos burger + jacobi, bienne genèse d'un conflit de travail

juin 1973

La section de Bienne de la FOBB ayant été informée que la firme Bürger & Jacobi refuse de payer le premier tiers contractuel du 13<sup>ème</sup> mois de l'année 1973, conformément à la convention collective, elle en appelle à la commission professionnelle paritaire, constituée à égalité par des représentants de travailleurs et d'employeurs, constate que cette firme est membre de la Fédération suisse des maîtres menuisiers, bien que sa contribution soit réduite. Elle est donc astreinte à payer le tiers contractuel du 13<sup>ème</sup> mois de salaire.

oct.-déc. 1973

Pourparlers avec l'entreprise au cours desquels une formule de compromis est proposée sans le moindre succès.

décembre 1973

La firme Bürger & Jacobi verse à ses 60 employés une gratification globale de fr. 10'000, ce qui donne pour chaque employé une somme variant de fr. 100.- à fr. 300.-.

février 1974

La firme ayant refusé le paiement du solde, la section de Bienne de la FOBB s'adresse le 8 février à la commission paritaire centrale de Zürich qui supervise, sur le plan national, la mise en application du contrat et règle les différends.

Mars 1974

Le 25 mars, la commission paritaire centrale communique aux deux parties le résultat de sa session du 6 mars. Après la constatation préliminaire selon laquelle le domaine d'application de la convention collective de la menuiserie ne s'étend pas, sans autre, à la fabrication de pianos, la firme est invitée, par la suite, à observer le contrat selon le texte suivant :

"Si la firme fait valoir l'argument qu'elle ne reconnaît plus le contrat pour la menuiserie, elle aurait alors le devoir d'informer immédiatement ses employés de ce changement pour que ceux-ci aient la possibilité d'engager des pourparlers concernant un contrat d'entreprise.

On était en droit de supposer que la firme Bürger & Jacobi observerait les nouvelles dispositions, puisqu'elle a reconnu et respecté pendant des décennies la convention collective pour la menuiserie - elle est d'ailleurs membre de la Fédération suisse des maîtres menuisiers. Pour cette raison, la commission paritaire centrale exprime l'opinion que la firme Bürger & Jacobi devrait observer les dispositions actuelles de la convention collective pour la menuiserie, pour sauvegarder également la paix du travail." (C'est nous qui relevons ce dernier point).

Cette décision de la commission paritaire centrale a été prise à l'unanimité, donc avec l'approbation de tous les représentants des employeurs. Néanmoins, la firme n'a pas accepté cette décision, ce qui a provoqué une première menace de grève au cours d'une assemblée du personnel.

9 mai 1974

L'Office de conciliation LV du Seeland confirme, dans ses délibérations, l'appel à la firme de s'en tenir au versement du 13ème mois de salaire prévu par la convention collective. Cette résolution a été prise également à l'unanimité.

13 mai 1974

L'entreprise rejette cette décision en menaçant "d'envisager la cessation de la fabrication s'il se produit un relèvement des salaires". Cet avis est en contradiction avec la garantie donnée par le président du Conseil d'administration, Rudolf Jacobi, au cours d'un entretien précédent, selon lequel la firme se conformerait à la décision de l'Office de conciliation.

Après ce refus, le personnel décide une 2ème menace de grève.

21 mai 1974

Le Comité directeur de la FOBB se prononce pour une autorisation de grève. Mais elle sollicite le Conseil d'administration de la firme et la centrale de la Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles d'entamer de nouveaux pourparlers, pour éviter un conflit ouvert.

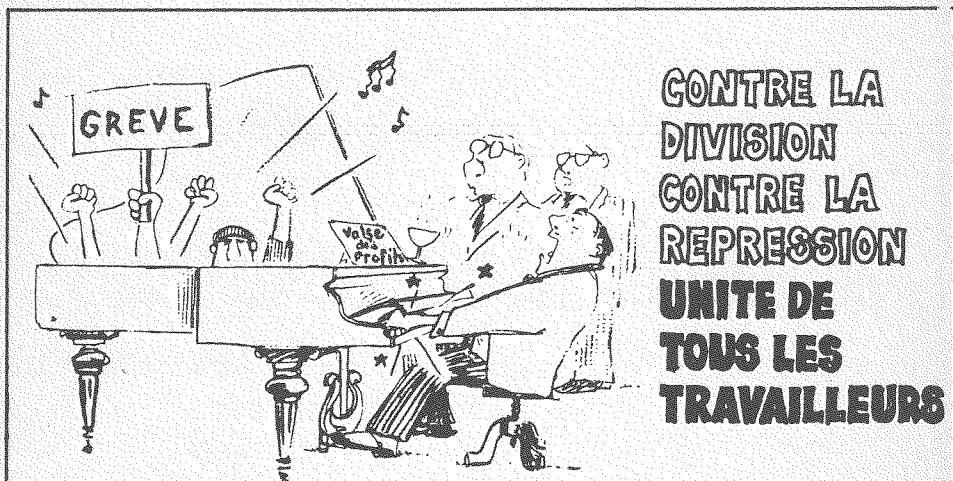
5 juin 1974

Les pourparlers, très difficiles, durent 2 heures et demie et n'aboutissent à aucun résultat. Le directeur technique, K. Krüttli, déclare : "Le personnel peut prolonger la grève autant qu'il le veut, nous ne céderons pas"

Le même jour, au cours d'une assemblée du personnel groupant 41 employés de l'entreprise, la grève est prononcée à l'unanimité sauf une voix.

En fait, la décision de faire grève avait déjà été prise à l'unanimité lors d'une assemblée du personnel le vendredi 30 mai; mais la FOBB qui, jusqu'à la dernière minute essaye d'éviter la grève, voulait tenter une ultime fois de résoudre le conflit grâce à la négociation. Celle-ci échoua...

Avant l'assemblée du mercredi 5 juin, au cours de laquelle la grève sera confirmée par un vote des travailleurs en présence du patron, un tract de syndicats solidaires rédigé avec les ouvriers des Pianos, fut distribué :



- POUR LE 13<sup>ème</sup> MOIS DE 1973 ET 1974 PAYES INTEGRALEMENT
- DROIT DE VETO DES TRAVAILLEURS SUR LES NEGOTIATIONS
- PARTICIPATION D'OUVRIERS ELUS EN ASSEMBLEE GENERALE AUX NEGOTIATIONS
- PAS DE REPRESSION NI D'INTIMIDATION CONTRE L'UN DES NOTRES
- POUR L'ELECTION D'UN COMITE D'ACTION
- IMPOSONS NOS REVENDICATIONS PAR LA GREVE

Après l'assemblée syndicale FOBB de vendredi, où fut décidée la grève pour mercredi si le patron refuse de nous payer intégralement le 13<sup>ème</sup> mois de 73 et de 74, nous devons être très attentifs contre toutes les menaces et manoeuvres du patron afin de pouvoir lui riposter.

Pendant cette journée nous ne devons pas laisser les mains libres au patron pour faire un compromis sur le paiement d'une partie seulement des 13èmes mois qui nous sont dûs.

Ni lui laisser les mains libres pour prendre des sanctions contre l'un des ouvriers.

Nous devons refuser de discuter avec le patron en assemblée. S'il veut nous faire des propositions qu'il les fasse, et nous en discuterons en assemblée hors de sa présence. Nous conduirons les négociations avec une délégation élue démocratiquement à l'assemblée, qui ne cèdera pas au chantage patronal.

**CONTRE CES MENACES NOUS DEVONS RESTER UNIS.** Pour ne pas céder aux tentatives de division du patron, nous refuserons de monter un à un dans son bureau.

Ensemble, nous devons rester intransigeants sur notre revendication. Accepter des solutions individuelles, c'est affaiblir notre force face à tous les autres problèmes. Car il est évident que le 13ème mois que le patron cèdera si nous réussissons à le lui imposer, il tentera de le récupérer en ne réajustant pas les salaires au coût de la vie. Dans ce sens, nous devons poser le problème d'un système de réajustement automatique des salaires à l'augmentation du coût de la vie. De plus nous faisons des heures supplémentaires qui ne sont payées plus que les heures normales. Nous devons également exiger leur paiement selon le tarif conventionnel.

#### POUR RENFORCER L'UNITE DANS L'USINE

Le syndicat doit construire et développer la solidarité dans toute la branche, chez tous les travailleurs de la ville. Il doit mettre à disposition des ouvriers en lutte tout le matériel et les moyens nécessaires pour conduire à la victoire. Le syndicat doit être l'instrument de lutte et de défense de tous les travailleurs.

Afin que tous les travailleurs de toutes opinions soient représentés, afin que tous, syndiqués ou non participent au mouvement et que celui-ci ne soit pas l'affaire de quelques uns,

afin de faire face aux problèmes de répression, à l'application et au maintien de nos revendications,

nous devons dès ce matin élire un comité d'action représentant tous les travailleurs. Nous proposons de lui donner pour tâche d'appeler aux assemblées générales, d'y proposer des moyens d'action pour rendre plus efficace la lutte, de représenter les ouvriers aux négociations, et de répondre à toutes les menaces de répression et de licenciement contre l'un de nous. Mais c'est l'assemblée générale et quotidienne qui doit décider des options, des négociations et de réélire s'il y a besoin de nouveaux membres au comité d'action.

*Nous devons aussi tenir les assemblées générales dans l'usine, là où le patron nous exploite, cela sera un atout de plus entre nos mains pour marquer notre volonté d'obtenir satisfaction sur nos revendications.*

- TOUS A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
- POUR UN COMITE D'ACTION ELU DEMOCRATIQUEMENT SYNDIQUE NON SYNDIQUE
- PAS DE NEGOCIATION AVEC LE PATRON SANS REPRESENTANT ELU DES TRAVAILLEURS
- 13ème MOIS IMMEDIATEMENT ET INTEGRALEMENT POUR TOUS

*LA GREVE RENFORCERA NOTRE UNITE CONTRE LE CHANTAGE ET L'ARBITRAIRE PATRONAL*

*Des travailleurs des Pianos et des travailleurs syndiqués solidaires.*

Le samedi 8 juin, le patron du Bürger & Jacobi fait passer dans toute la presse romande et nationale un communiqué où il se défend de dépendre du contrat collectif des ouvriers menuisiers, où il se plaint de la concurrence internationale et où il affirme que les salaires, chez lui, sont de 5 à 9% plus élevés qu'ailleurs !

## du 10 juin au 12 juillet : cinq semaines de grève

### première semaine de grève : l'unité se crée, la combattivité se développe

LUNDI 10 JUIN : - Assemblée générale des grévistes dirigée par les responsables syndicaux locaux : on procède à l'élection d'un "comité de grève" composé de 5 délégués (deux italiens, 2 suisses-allemands et un suppléant suisse-allemand).

- Chaque travailleur, individuellement, signe un "Avis d'engagement comme grévistes" qu'il remet au dirigeant de la FOBB.
- La LMR appelle à la création d'un comité de soutien qui se réunit le soir même avec les représentants de Lutte Proletaire, du POCH, du Comité des Travailleurs de la Métallurgie-Horlogerie, du Comité de Lutte Ouvrière, ainsi qu'une dizaine de grévistes.

# Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment

Section de .....

No. ....

## Avis d'engagement comme gréviste

Liwet No. ....

Dans la fédération depuis .....

Nom et prénom .....

Profession .....

Domicile .....

Marité ? .....

Salaire à l'heure avant la grève .....

Nombre des enfants en-dessous de 18 ans .....

Suspendu le travail chez .....

Date .....

## Engagement de faire grève

Je, soussigné, m'engage à répondre des demandes dont je connais tout le contenu, qui ont été signifiées aux firmes entrant en considération; en cas d'une suspension de travail (grève) résultant de ce mouvement, qui s'en est suivie ou qui s'en suivra en vertu de la décision des ouvriers entrant en ligne de compte ou en vertu de la décision du comité central de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment ou de par une décision de lock-out des entrepreneurs, je m'engage à ne pas reprendre le travail tant que la majorité des grévistes, celle des membres frappés par le lock-out, ou le comité central de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment n'aura pas décidé la reprise du travail.

En cas d'infraction au présent engagement que j'ai, comme je le rembourse à la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment ou à son représentant, tous les services que j'ai reçus de cette fédération et de ses sections pendant la grève, et je payerai, de plus, à la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, à titre de clause pénale, la somme de **cent francs**. Je m'engage à rembourser les services que j'ai touchés pendant la grève, même si, sans le consentement du comité central, je jure de la fédération avant l'expiration de deux ans.

En tant que membre de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, j'accepte mes statuts, en particulier les articles 17, 18 et 19 des statuts de la fédération, que je connais aussi.

J'ai lu le présent engagement de faire grève, je l'approuve et le signe pour des raisons de solidarité.

Je

19

Signature autographe

Lire attentivement cet engagement ... (sans commentaire !)

...sans commentaire non plus de la part des dirigeants syndicaux qui le font signer dès la première heure de la grève ... sans qu'il soit traduit aux grévistes italiens !

MERCREDI  
12 JUIN

- Une première réunion de négociation a lieu entre les délégués syndicaux et le patron, mais ce dernier ne fait aucune proposition.
- Le bureaucrate syndical de service - Tollot - refuse de collaborer avec les organisations politiques qui font partie du Comité de soutien et empêche les grévistes qui en font partie de proposer à l'Assemblée Générale qu'on discute d'un projet de manifestation



JEUDI 13 JUIN : - Deuxième réunion de négociations : ce sera la dernière jusqu'au mercredi 10 juillet, et le patron refuse de céder le 13ème mois. Il argumente en disant que la concurrence allemande l'oblige à baisser ses prix et risque d'entraîner une diminution de ses profits (le même piano, fait en 65 h., en Allemagne, est réalisé en 84 h. chez B & J selon le patron, mais en 71 h. seulement selon les ouvriers). Il affirme qu'il serait d'accord d'augmenter les gratifications si les ouvriers étaient d'accord d'augmenter la production de pianos de 6 à 8 par jour. Et comme il ne recule devant aucune démagogie, il salue les grévistes "qui savent mener une grève digne et calme" !

- Lors de l'Assemblée générale, ce même jour, les bureaucrates locaux tentent d'exclure les militants du Comité de soutien qui y sont présents, sous prétexte qu'ils risquent de "pousser le comité de grève trop loin". Les grévistes réagissent en soutenant le comité de soutien; d'autre part, ils mettent en cause la capacité des dirigeants syndicaux de faire triompher leurs revendications face au patron.

- Un communiqué du Cartel syndical biennois, paru dans le Journal du Jura, affirme que "Si cet exemple devait être suivi par d'autres employeurs, la confiance des travailleurs risquerait d'être influencée négativement à l'égard du système conventionnel"...

VENDREDI  
14 JUIN

- Une manifestation unitaire de solidarité, appelée par le Comité de Soutien sur toutes les entreprises de la ville, réunit 150 personnes à Bienne. Lors du meeting qui suit, les



Manifestation de Solidarité avec les grévistes dès la première semaine :

" LA GREVE ,  
C'EST L'ARME DE TOUS  
LES TRAVAILLEURS ! "

" 13<sup>e</sup> MOIS IMMEDIAT  
POUR TOUS ! "

grévististes expliquent la raison de leur lutte; la présence de typographes de Zürich et de militants FOBB de Délémont, de même que les premiers communiqués de soutien qui leur parviennent de groupes syndicaux de la VPOD-Geneve, les encourageant à continuer à se battre pour obtenir gain de cause.

- Un article du "Journal du Jura" affirme que "Les ouvriers ne savent pas tellement à quel saint se vouer" et tente de jouer la division sur le registre xénophobe en disant que "ce sont, pour la plupart, des ressortissants italiens et espagnols, ce qui ajoute encore au brouillamini des séances".

## deuxième semaine de grève : Les menaces patronales ne brisent pas la combattivité des grévistes

MARDI 18 JUIN - Chaque gréviste reçoit une lettre de la Direction le menaçant de licenciement s'il ne reprend pas le travail d'ici le 20 ainsi que d'une retenue du quart de son salaire, "indemnité devant couvrir les frais causés par son absence". Par ailleurs, la Direction fait paraître un communiqué dans la presse locale où elle attaque la FOBB et ceux qui la soutiennent,

*Depuis le 10 juin, vous ne vous êtes plus présenté à votre poste de travail pour mettre l'accent sur vos revendications.*

*Comme nous vous l'avons déjà communiqué précédemment, nous ne pouvons satisfaire aucune de vos revendications.*

*Nous vous invitons à bien vouloir vous présenter, jeudi 20 juin 1974 à votre poste de travail pour pouvoir reprendre votre activité.*

*Si vous ne deviez pas vous présenter, nous vous notifions que selon le Contrat de Travail du Code des obligations Art. No. 337, 337 b, c, d, vous seriez passible d'un licenciement avec effet immédiat. En conséquence, si vous ne vous présentez pas, nous aurons le droit de vous soustraire un quart de votre salaire mensuel pour indemnisations et en outre de vous retenir une indemnité pour les frais élevés causés par votre absence.*

*De plus, nous vous prions de prendre connaissance des clauses de notre encore valable "Discipline de l'entreprise" de décembre 72, qui fut établie en collaboration avec la Commission d'Entreprise et M. Tollot.*

*Les clauses du "Contrat collectif de travail pour les métiers du bois" ne sont pas valables dans notre fabrique, c'est pourquoi aucun 13ème mois ou partie de celui-ci ne sera indemnisé. Nous vous prions de vous présenter jeudi à 7 heures précises.*

B & J

(Traduction de la lettre reçue par tous les grévistes le mardi 18 juin)

Al nostro Personale

Sig.                     

Dal 19 giugno c.a. non si è più reso al suo posto di lavoro,  
per porre l'accento sulle sue richieste.

Nessuna delle sue richieste, come già comunicate in precedenza,  
possiamo accordarle.

La citiamo di volersi presentare, Giovedì 20 giugno 1974, al suo  
posto di lavoro per poter riprendere la sua attività.

Non dovessimo presentarsi, le rendiamo noto che secondo il Contratto  
di Lavoro del Codice delle obbligazioni Art. No. 337, 337b. c. d.  
ci sarebbe motivo per un licenziamento con effetto immediato.  
In seguito non presentandosi avremo il diritto di sottrarre  
un quarto del suo salario mensile per indennizzi ed inoltre di  
richiederle un'indennità per i costi sviluppatosi, causati  
dalla sua assenza.

Inoltre la preghiamo di voler prendere conoscenza della Clausola  
della nostra ~~già~~ valida "Disciplina della ditta" del Dicembre  
1972, la quale si sviluppò in collaborazione con la Commissione  
di Fabbrica ed il Signor Tollot.

Le Clausole del "Contratto collettivo di lavoro per il mestiere  
del falegname" ~~non sono~~ valida nella nostra Fabbrica, cosicché  
non verrà indennizzato nessuna tredicesima paga o una parte  
di essa.

La citiamo di volersi presentare giovedì, puntuale alle 700.

BURGER & JACOBY AG

*Jacob. Tollot*

affirmant de la manière la plus opportuniste que "ceux qui ont été trompés, ce sont finalement les travailleurs"! Elle s'étonne de plus de la position intransigeante que l'office de conciliation a adopté à son égard, faisant un digne écho à l'étonnement des bureaucrates, quelques jours plus tôt, "qui ne comprenaient pas l'attitude de l'entreprise"...

- Escar-mouche entre Tollot, dirigeant syndical local, et Canonica. Alors que le premier propose de ne pas prendre cette lettre trop au sérieux et de continuer la grève tout en cherchant du travail ailleurs, le président de la FOBB qui est conscient que c'est le moment ou jamais de se montrer ferme afin de redorer le blason de la fédération, proclame :
  - 13ème mois pour tous, rétroactif à 73 et 74
  - Personne ne reprend le travail; ni a B & J, ni ailleurs
  - Aucun licenciement lors de la reprise du travail

Ce qui ne l'empêche pas de vider les représentants du Comité de soutien de l'Assemblée générale sous prétexte qu'il a peur des infiltrations...et d'affirmer qu'en ce qui concerne la popularisation de la lutte, il ne faut pas vouloir aller trop vite et attendre le résultat de l'Assemblée des Actionnaires qui doit se tenir à la fin de la semaine.

En réponse à cette position attentiste, des grévistes rédigent avec d'autres syndiqués une lettre adressée au Cartel syndical biennois, lui demandant de convoquer une AG de toutes les fédérations de la ville (lettre qui n'aura pas de suite!).

MERCREDI  
19 JUIN

- Des grévistes proposent le renvoi collectif de la lettre de menace de la Direction, s'inspirant en cela de l'exemple de LIP. La bureaucratie boycotte cette proposition, de même que le projet d'une AG de solidarité, ce qui contribue à créer une certaine démoralisation.

Le "Bieler Tagblatt", journal progressiste s'il en fut et qui n'en est pas à son premier article xénophobe, publie la XIème "lettre de lecteur" affirmant que "si ces étrangers ne sont pas d'accord, ils n'ont qu'à aller se chercher une patrie plus accueillante ailleurs".

- VENDREDI  
21 JUIN - Premier meeting de solidarité à Renens, appelé par le Comité d'Action syndicale et auquel participent des grévistes ainsi que deux membres du Comité de soutien. 150 personnes sont présentes, dont de très nombreux travailleurs, ce qui représente un réel succès.
- SAMEDI 22 JUIN - Les grévistes participent à l'agitation du Comité de soutien qui organise une exposition sur la grève dans la ville de Bienne.
- DIMANCHE  
23 JUIN - Fête de solidarité dans un restaurant biennois. On écoute de la musique, on chante, on boit et on écoute le discours d'un gréviste qui explique le développement de la lutte.

### troisième semaine de grève : la lutte continue ... mais le silence du patron se fait long

- LUNDI 24 JUIN - Après une discussion au sein du Cartel syndical local concernant l'attitude à adopter face au Comité de soutien, le Président du Cartel vient à une réunion de ce dernier... pour se distancier formellement de toute action de solidarité.
- Le Comité de soutien à la lutte des travailleurs de Bürger & Jacobi détermine les conditions qui devraient présider à la mise sur pied des meetings de solidarité: à savoir une participation de toutes les organisations politiques et syndicales, sans exclusive d'aucune sorte.
- Par ailleurs, afin de faire échec aux insinuations de Canonica et consorts qui parlent d' "infiltrations" dans les AG des grévistes, et afin de préciser le rôle de popularisation qu'il a à jouer dans le cadre de la grève, le comité de soutien décide d'élire deux délégués qui le représenteront régulièrement dans les AG.
- MARDI 25 JUIN - Les bonzes syndicaux tentent d'exclure définitivement le Comité de soutien des AG, avant que celui-ci n'ait eu le temps de préciser quand et comment il entend y participer. Ce à quoi de nombreux grévistes ripostent que si le Comité n'avait pas existé, ils se demandent qui connaîtrait l'existence de leur lutte à l'extérieur de l'entreprise. Un vote portant sur la présence des délégués du Comité de soutien à la fin de chaque AG - afin de pouvoir répercuter les décisions pri-

ses - révèle que les grévistes sont unanimes à souhaiter leur présence.

- L'OFIAMT vient au secours du patron de B & J en lui écrivant une lettre où il met en cause la décision prise par l'Office de conciliation régional qui donne raison au syndicat dans le conflit. Il admet "qu'il existe pour la branche des pianos un autre contrat collectif, de force obligatoire également, et qu'il s'agit de savoir auquel de ces deux contrats sont soumis les facteurs de pianos et les accordeurs de pianos."

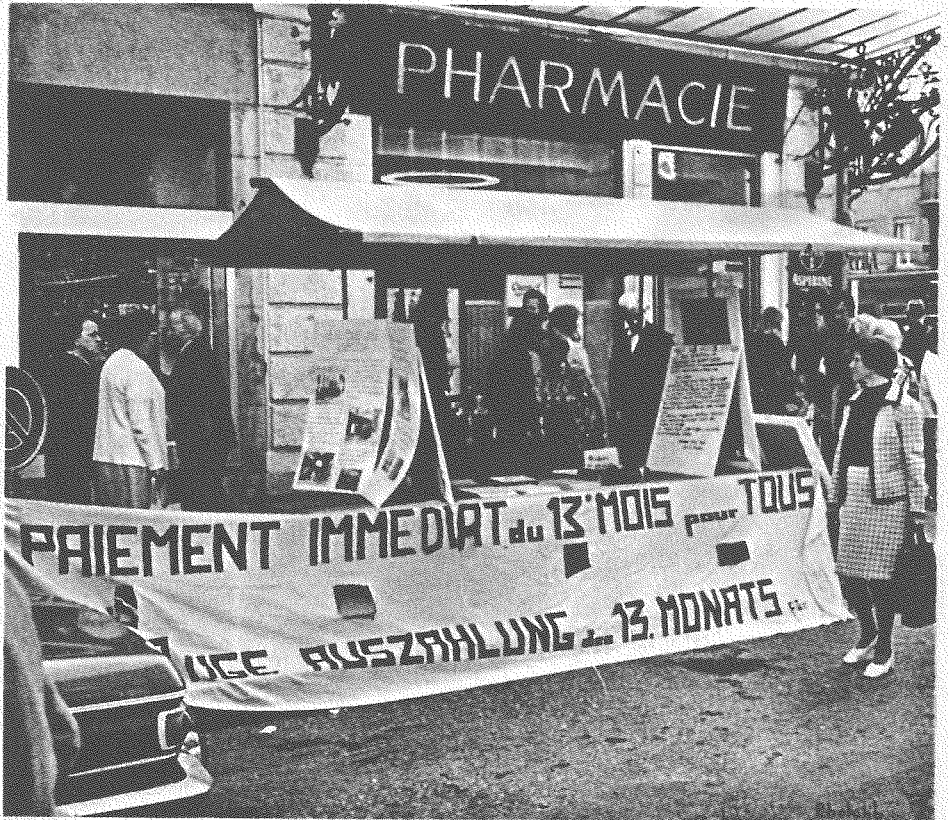
MERCREDI  
26 JUIN

- Tous les grévistes reçoivent une lettre de licenciement. Lors de l'AG à laquelle assiste Canonica, ce dernier affirme : "Continuons la lutte, ce n'est qu'une intimidation de plus. Nous devons organiser une riposte contre les "jaunes". Nous n'excluons pas un boycott de l'entreprise sur les marchés national et international." Mais à la question de certains grévistes : "Comment riposter? Est-ce que nous ne pourrions pas organiser une manifestation nationale comme vous l'aviez vous-même proposé la semaine passée?", le chef de l'USS répond : "Ce n'est tout de même qu'une petite grève; on ne peut en faire une affaire nationale. Commençons par mettre sur pied des assemblées dans la branche."



Photokib

- Le soir, le Parti Socialiste biennois fait une entrée tardive dans le Comité de soutien. Ce dernier décide de sortir un communiqué et d'appeler largement à une manifestation nationale à Bienne por le 6 juillet.
- Le Comité des syndicats chrétiens des établissements hospitaliers de Genève fait parvenir une motion de solidarité aux grévistes.



JEUDI 27 JUIN - Lors d'assemblées séparées, les grévistes italiens et suisse-allemands organisent l'agitation en ville pour avertir les travailleurs biennois des nouveaux développements de la situation. Les grévistes italiens notamment, décident du texte d'une banderolle contre les "jaunes" et confectionnent un mannequin de la direction. A midi, ils vont distribuer sur toutes les boîtes de la ville un tract de popularisation rédigé par la FOBB, alors que le Comité de soutien, pour sa part, distribue un tract de protestation contre les licenciements dans tous les quartiers importants.

VENDREDI  
 28 JUIN

- On reparle de renvoyer collectivement la lettre de licenciement lors de l'AG et lorsque le Comité de soutien fait un appel pour organiser la participation des grévistes aux meetings dans les différentes villes de Suisse, les inscriptions sont nombreuses. La compréhension des travailleurs des Pianos quant à l'importance d'être partie prenante de la popularisation faite au niveau national, est évidente.

## quatrième semaine de grève : la solidarité active se développe à l'échelle nationale

Pendant la 4<sup>ème</sup> semaine de grève, des meetings ont lieu tous les soirs dans différentes villes de Suisse, à Soleure, Delémont, Olten, Genève, Bâle, Zürich, Fribourg, Baden, Lausanne et Berne. Partout, des grévistes et des membres du Comité de soutien prennent la parole pour expliquer le sens de la grève et participer aux débats avec les travailleurs et les jeunes présents. A part Bâle, Zürich, Soleure et Delémont (en ce qui concerne le deuxième meeting) où ce sont les syndicats qui ont lancé l'appel, tous les autres meetings ont été impulsés par les courants d'extrême-gauche et les comités de soutien qu'ils animaient.

LUNDI

1er JUILLET

- Les grévistes décident de mettre tout l'argent collecté dans une seule caisse de solidarité.

MARDI 2 JUILLET

- Les bureaucrates syndicaux refusent d'appeler à la manifestation du 6, et ils refusent même de joindre l'appel des grévistes à la convocation que la FOBB lance pour une AG de solidarité aux grévistes. Ils ne pourront cependant faire autrement que d'appeler oralement lors des meetings auxquels ils participent... Quant au Cartel syndical biennois, auquel le président du Parti socialiste et deux membres du Comité de soutien vont demander de se joindre à eux pour mobiliser leur base en vue de cette manifestation, il répond que la crédibilité des syndicats et du PS sera mise en cause si cette manifestation s'avère un échec !...et il refuse.

JEUDI 4 JUILLET

- Diffusion massive d'un tract unitaire qui appelle pour le 6, alors que les grévistes distribuent de leur côté un appel, convoquant par ailleurs eux-mêmes au meeting organisé par la FOBB. A Bienne, le mouvement de solidarité se renforce, et des affiches apparaissent sur tous les murs de la ville.



- On apprend que le Conseil d'administration - formé de divisionnaires de l'armée, d'avocats, de patrons d'entreprise etc. - n'a pas l'intention de céder. Le syndicat, de son côté, refuse de plier. La radio annonce que le Conseil d'Etat va, en tant que médiateur, étudier la question juridique, à savoir le droit de licencier, de fermer la boîte... Et ceci au moment même où le législatif biennois vient de refuser d'allouer une même somme de fr. 2000 aux grévistes, et où la police du canton de Vaux interdit aux militants qui veulent affirmer leur solidarité, d'utiliser des panneaux d'exposition expliquant la grève devant les entreprises vaudoises !
- Le Comité de soutien jurassien, impulsé par des syndiqués FOBB, organise une soirée de gala en faveur des grévistes et recueille plus de 500 fr. pour le fonds de solidarité.

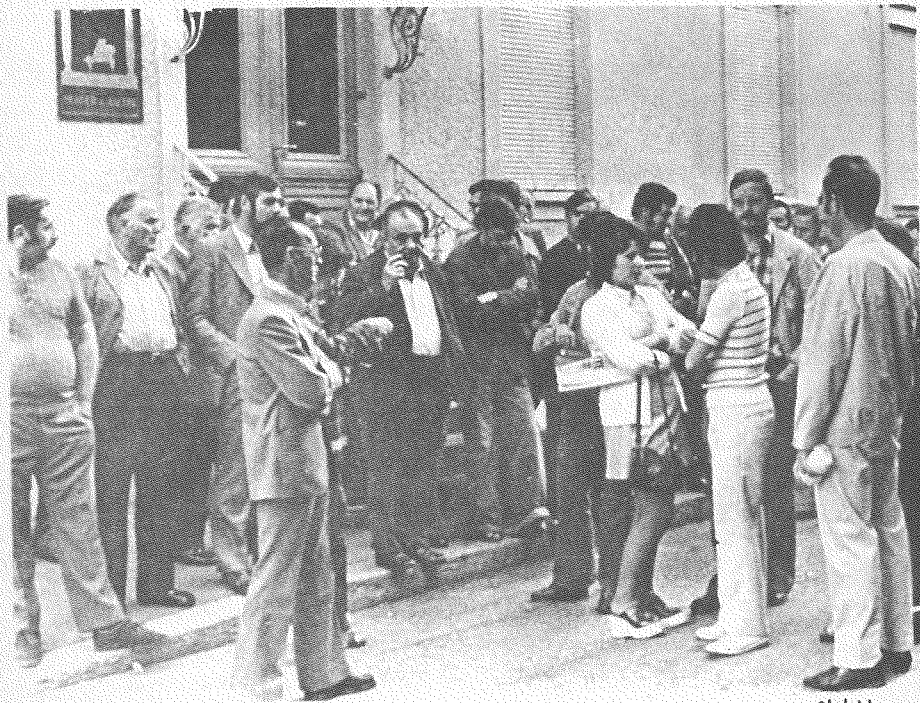
SAMEDI  
6 JUILLET

- La manifestation du 6 juillet, qui réunit 1000 personnes, est un succès évident - malgré les craintes du Cartel... - et tous les grévistes y participent (y compris les responsables syndicaux locaux !)

## cinquième semaine : la fin de la grève

- LUNDI 8 JUILLET - Avec l'appui des dirigeants syndicaux locaux et nationaux, les travailleurs ont bloqué les portes dès le matin au moyen de chaînes, et ils organisent des piquets de défense grâce aux renforts d'autres syndiqués de la FOBB, appelés pour venir en aide afin d'empêcher les "jaunes" de pénétrer dans la boîte. Un certain nombre parmi ces derniers entrera malgré tout grâce à l'intervention de la police, mais les autres seront refoulés. Et les grévistes dégonfleront les pneus des voitures de la direction et des petits chefs qui se trouvent là.
- Alors que l'USS vient de faire paraître un communiqué où elle se solidarise avec les grévistes - tout en soulignant bien qu'il s'agit d'une "grève défensive"-. alors que le Cartel syndical genevois, de son côté, annonce qu'il a décidé d'apporter un soutien, y compris financier aux grévistes afin "de leur permettre de résister aux mesures de rétorsion de la direction de B & J.". le Cartel syndical biennois, lui, éprouve le besoin de publier dans le "Bieler Tagblatt"

un communiqué où il se distancie de la manifestation du samedi. Il s'agit, selon lui, d'une opération de récupération politique de la part des organisations d'extrême gauche qui a amené "quelques centaines de personnes à se déplacer avec bruit dans les rues de notre ville mais qui ne changera en rien l'attitude obstinée de la direction de B & J. qui a rompu le contrat".



LES GREVISTES renforcés par quelques ouvriers de la FOBB, par leurs dirigeants syndicaux et des membres du Comité de Soutien BLOQUENT LES PORTES DE L'ENTREPRISE POUR EMPECHER LES "JAUNES" DE TRAVAILLER.

PhotoLib

MARDI 9 JUILLET - Même scénario que la veille à l'entrée de la boîte, avec en plus des policiers en civil qui rôdent autour de l'usine et qui sont prêts à intervenir à tout moment. Des oeufs et des injures pleuvent sur les travailleurs qui persistent à vou-  
entrer et sur les "jaunes" qui veulent découper au chalumeau les chaînes des grilles. Cette fois, les pneus des petits chefs sont carrément cisailés.

- Un peu plus tard, et à leur grand étonnement, les grévistes verront arriver un dirigeant syndical central qui entre dans l'entreprise pour avoir un entretien avec le patron. Ils dev-

ront aller à la conférence de presse tenue par les bureaucrates l'après-midi pour recueillir quelques informations, au même titre que les journalistes. Et encore...Ceux-ci ont la chance de comprendre l'allemand, ce qui n'est pas le cas de nombreux travailleurs italiens pour qui on ne se donne pas la peine de traduire ce qui se dit. Canonica, qui est arrivé entre temps, affirme qu'il s'agit de "l'ouverture d'une phase d'échange de points de vue, et en aucune manière de la reprise des négociations". Il répètera la même chose lors de l'AG des grévistes qui suit, ainsi que pendant l'Assemblée de la FOBB convoquée le soir. Lors de cette dernière, de nombreux grévistes demandent au Cartel syndical pourquoi il a appelé à des débrayages de solidarité alors qu'il s'est désolidarisé de la manifestation...Les réponses embrouillées du bureaucrate local ne font que renforcer la conviction des travailleurs présents que le comité de soutien a joué un rôle essentiel dans le mouvement de popularisation et de solidarité de la grève.

- Le "Bieler Tagblatt", continuant à jouer son rôle de feuille de chou au service du patronat local, publie deux nouvelles "lettres de lecteur". L'une affirme que "la revendication du 13ème mois est irréaliste et que les efforts faits par B & J depuis des années pour moderniser son entreprise, elle les fait aussi dans l'intérêt des travailleurs"...L'autre propose "d'envoyer tous ces insatisfaits dans le désert afin qu'ils apprennent ce que c'est que la faim"!!

MERCREDI  
10 JUILLET

- Journée d'attente pour les grévistes, alors que des négociations (et non des "échanges de vues" comme affirmé la veille) se déroulent à Zürich entre les délégués syndicaux, la Direction de B & J et des représentants du patronat bernois. Quant aux grévistes qui avaient été élus pour participer à cette réunion, les bureaucrates les ont gentiment "entreposés" dans un café sans leur donner d'explications, et ils y resteront de 10 h. du matin à 5 h. de l'après-midi !.

JEUDI 11 JUILLET

Les dirigeants syndicaux rapportent sur les résultats de la négociation lors de l'AG des grévistes. Les propositions d'accord sont les suivantes :

- le principe du paiement du 13ème mois est reconnu par la

Direction, mais il ne sera versé que par tranches successives : 1/3 en 74, 2/3 en 75 et l'entièreté en 76 seulement. (Il y a un décalage d'un an par rapport à la revendication initiale : 1er tiers rétroactif à 73)

- pas de licenciements, la totalité des grévistes, licenciés collectivement le 20 juin, sont réengagés
- reconnaissance du syndicat, désormais considéré comme "partenaire valable" par la direction
- nouveau contrat d'entreprise un contrat spécial sera élaboré pour la maison B & J "afin de lever définitivement la controverse entourant le respect de la convention collective de la menuiserie par l'entreprise", contrat qui pourra ensuite être étendu à l'ensemble des fabricants de pianos. Ce contrat ne pourra prévoir de dispositions allant au-dessous de celles contenues dans la convention collective en question.

les bureaucrates insistent pour qu'un vote ait lieu immédiatement là-dessus. Malgré les protestations de nombreux grévistes qui demandent au minimum une demi-journée de réflexion de plus, en arguant que le patron qui les a fait attendre un an et demi, peut bien attendre quelques heures à son tour, les responsables syndicaux forcent le vote en disant qu'ils doivent rentrer à Zürich... 20 grévistes refusent de voter, les autres acceptent les propositions et on considère que la discussion est close.

- L'Union patronale biennoise se désolidarise de la position adoptée par la Direction de B & J en disant que "l'entreprise en question a refusé plusieurs fois d'adhérer à la section biennoise des associations patronales". Et ils ajoutent : "Il serait regrettable que le comportement d'une seule direction d'entreprise - qui d'ailleurs n'appartient à aucune organisation patronale industrielle - trouble inutilement la bonne entente qui règne entre les syndicats et nos organisations".

- Le Conseil d'Etat bernois, toujours en avance sur l'histoire, annonce la création d'un groupe pour la médiation entre la Direction et les grévistes...

VENDREDI  
12 JUILLET

# la grève à burger et jacobi : une rupture de la paix du travail ?

"La grève, c'est l'arme de tous les travailleurs !"

Ce mot d'ordre, qui fut à la base de toute la popularisation du mouvement, les grévistes comme le Comité de soutien le considéraient comme un acquis essentiel. On ne peut pas en dire autant des bureaucrates de tout poil...

## le point de vue des dirigeants syndicaux

Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays européens, au moment même où, vu le plein emploi et la tension sur le marché du travail, les travailleurs suisses sont objectivement en position de force, il semblerait évident que les syndicats devraient lutter pour une défense du pouvoir d'achat de la classe ouvrière : ce qui signifierait répondre à l'attaque patronale par une contre-attaque. Or les bureaucrates syndicaux font justement l'inverse. Non seulement ils ne cherchent nullement à organiser les travailleurs pour que ceux-ci remportent de réelles victoires sur le patronat en obtenant des augmentations de salaire réelles, mais ils ne luttent même pas pour défendre des acquis : depuis des années, au nom de la "surchauffe" et des "intérêts communs", ils acceptent le fait que la part des travailleurs dans le revenu national baisse régulièrement.

C'est ce qui explique toute l'ambiguïté et la faiblesse de leur position dans la grève de B & J. Pour eux, il s'agissait d'une "grève-pression", et non d'une grève devant réellement permettre aux travailleurs de gagner et d'obtenir le 13ème mois immédiat et intégral, comme le demandait la revendication.

Leur décision d'engager la "lutte" alors que toutes les négociations préalables avaient échoué est l'illustration même de ce que les dirigeants syndicaux entendent par cette "paix du travail relative" dont ils parlent tant depuis un certain temps.

## "c'est une grève légitime..."

Pour le syndicat, comme pour une partie des grévistes, cette grève a pour but d'obliger le patron à respecter le contrat collectif et les décisions du Tribunal arbitral. Tout au long de la grève, la bureaucratie syndicale - surtout centrale - s'est employée à justifier la "légitimité" de la grève :

*" Le patron ne respecte pas la convention collective, c'est lui qui rompt la paix du travail. Dans ce cas, les ouvriers sont autorisés à faire grève : c'est une grève légitime."*

déclare un secrétaire zurichois à la conférence de presse du premier jour de grève. Quant au secrétaire du cartel local, il montre aux patrons combien il est raisonnable en affirmant que " *l'affaire est grave, car elle pourrait faire tâche d'huile*".

Alors que les responsables syndicaux "préparent les grévistes aux négociations la semaine précédant les vacances, le responsable central de la presse FOBB explique aux 25 journalistes présents :

*" La FOBB a tout fait pour éviter la grève, elle a longtemps débattu avec la direction pour l'obliger à appliquer la convention collective, (...) Les syndicats ne font pas grève pour prouver s'ils ont du poids ou non, mais parce qu'ils y ont été contraints; cela ne devrait pas arriver, mais cela ne signifie pas pour autant que la politique du syndicat va maintenant changer".!!*

Ce langage, on ne le trouve pas seulement dans la bouche des dirigeants syndicaux, mais aussi dans les communiqués de presse signés - pour les grévistes ! - par le secrétaire local, qui déclare "la grève nous a été imposée".

## ...dans le cadre de la 'paix du travail relative' "

Tout cela montre bien que la grève des Pianos se situe très clairement dans le cadre de "la paix du travail relative", formulation qui n'est ambiguë qu'en apparence. Cette "nouvelle" politique préconisée par Canonica dès son arrivée à la tête de l'USS vise d'une part à une meilleure intégration du mouvement ouvrier syndical, et d'autre part à s'adapter et à répondre à une certaine combativité ouvrière, dûe à la détérioration des conditions de vie des travailleurs.

En effet, la revendication du 13ème mois ( 1/3 en 73, 2/3 en 74, l'entièreté en 75 seulement) est d'un enjeu économique faible : elle représente une somme infime dans la masse salariale - 2,8% d'augmentation annuelle - et ne touche pas beaucoup aux profits patronaux ! Le même Conseil d'administration qui refuse le 13ème mois aux travailleurs biennois, l'accorde à ceux de la fabrique Jacobi à Rorschach.

En tant qu'application du contrat collectif (article 11), cette revendication ne peut être considérée comme le début d'une riposte réelle à l'attaque patronale; en effet, ni le problème du réajustement à l'augmentation du coût de la vie, ni celui de l'augmentation du salaire de base ne sont posés. La durée de la grève et le degré de combattivité des travailleurs n'ont aucune proportion avec l'aspect très limité de la revendication.

## pour un meilleur contrôle de la politique contractuelle

Pour les bureaucrates syndicaux, la revendication du 13ème mois était bien moins importante que l'aspect "moral" de la lutte : le syndicat doit se montrer capable de faire appliquer le contrat collectif, sinon l'ensemble de sa politique contractuelle est remise en cause et sa crédibilité gravement entamée, de même que celle de sa soeur jumelle, la social-démocratie. De manière quasiment caricaturale, cette crainte est exprimée par le Cartel syndical biennois dans un communiqué du 13 juin aux journaux locaux où il est dit :

*"Les travailleurs biennois ne comprennent pas l'attitude de l'entreprise B & J (...) Si cet exemple devait être suivi par d'autres employeurs, la confiance des travailleurs risquerait d'être influencée négativement à l'égard du système conventionnel".*

Dans le même sens, le refus du cartel syndical d'appeler à la manifestation organisée par le Comité de soutien était fondée sur l'argumentation suivante :

*Les syndicats ne peuvent pas mobiliser rapidement... On ne peut pas se permettre un échec : qui croira alors au syndicat... et au parti socialiste ?*

Pour collaborer avec le patron, le syndicat a besoin de conserver son image de marque et de se présenter comme la seule force ouvrière contrôlant le mouvement. Pendant toute la durée du mouvement, la politique du cartel a été dictée par ce double souci, surtout sous les pressions de la FTMH, secteur le plus conservateur et collaborationniste. Volonté d'apparaître comme un syndicat "responsable" d'une part, obligation de ne pas se désolidariser des grévistes d'autre part. Et ceci d'autant plus que c'était la FOBB qui menait la grève et présidait toutes les assemblées pour être sûre de ne pas se faire déborder sur sa gauche.

Le Cartel résume sa position de manière assez laconique dans un communiqué paru le 27 juin dans le Journal du Jura :

*" Combien de temps cette grève durera-t-elle encore ? Cette date est inconnue pour le moment, bien que les travailleurs soient d'accord de négocier malgré le désappointement que le Conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires de la maison B & J ne soient pas prêts à négocier. Au cas où la grève*

ve devrait continuer, les grévistes, la FOBB et le Cartel syndical en tant qu'organisation factière de tous les syndicats libres sur la place de Bienne, feront appel à tous les travailleurs pour d'autres actions. Des actions solidaires sont en vue. Il n'est pas exclu que la grève se propage à d'autres entreprises, ce qui a été empêché de notre part jusqu'à présent. Ne vaudrait-il pas mieux que la maison B & J soit d'accord de respecter le contrat collectif de la FOBB, plutôt que de voir la ville de l'avenir devenir la ville de la grève?"

Les dirigeants syndicaux ne sauraient être plus clairs quant à leur volonté de collaborer, et il est bien évident que, pour eux, cette grève n'a pas rompu la paix du travail; au lendemain de la signature de l'accord, ils réaffirment leur espoir "qu'à l'avenir les intérêts réciproques seront traités avec compréhension."

## une bureaucratie habile

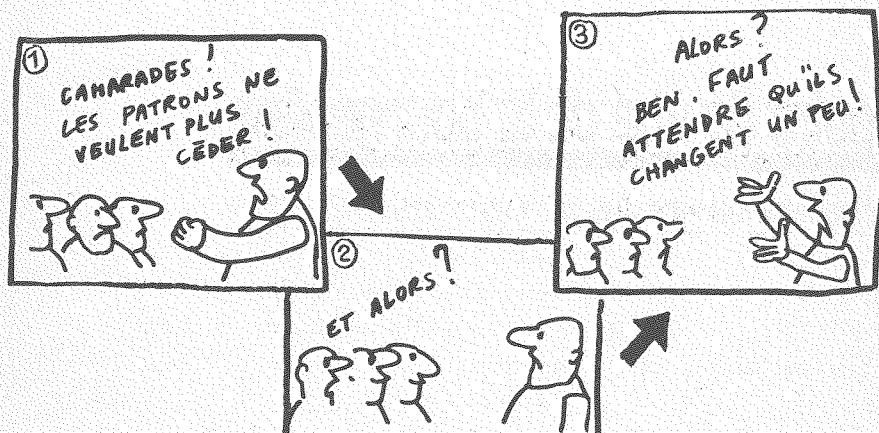
Certes, des divergences apparentes se sont exprimées dans la façon dont Tolot - le secrétaire syndical local à la vision un peu bornée - parlait de la grève, face aux déclarations "tonitruantes" de Canonica à la presse. Mais la combattivité - toute verbale! - de ce dernier ne saurait nous tromper...Ce n'est pas parce qu'il a une meilleure compréhension des intérêts de l'appareil et qu'il adopte une position plus souple vis-à-vis de travailleurs décidés à obtenir gain de cause par la lutte, que le président de l'USS renonce pour autant au principe de "paix du travail". La meilleure preuve, c'est qu'il assiste à la conférence de presse du 9 juillet au cours de laquelle un secrétaire de la presse syndicale déclare que "la FOBB a tout fait pour éviter la grève" et qu'il n'intervient pas pour le contredire. Durant toute la lutte, il aura d'ailleurs une attitude très prudente sur cette question, laissant à d'autres le soin de faire les déclarations qui traduisent la position officielle de la FOBB. Car il comprend que les travailleurs immigrés de B & J n'apprécient pas particulièrement les positions collaborationnistes du syndicat, et il tient à conserver sa réputation de dirigeant "plus" combatif.

Néanmoins, au terme des négociations du 10 juillet - négociations qui ne devaient pas être autre chose qu'un simple "échange de vues", selon ses propres affirmations de la veille - il usera de son autorité pour mettre les délégués qu'on avait abandonnés au bistrot devant le fait accompli des accords...et pour demander à un immigré présent "de bien vouloir faire avaler la pilule aux travailleurs grévistes italiens".

Tout cet épisode des dernières négociations aura au moins eu le mérite de révéler à ceux des travailleurs combattifs qui ne l'avaient pas encore compris quelle est la véritable nature de la bureaucratie : une nature double.



Parce que d'une part, l'axe central de sa politique reste le principe de la collaboration de classe et l'intégration toujours plus profonde au système capitaliste. Mais parce que, d'autre part, face au durcissement patronal, elle se voit obligée d'y répondre un minimum si elle ne veut pas perdre la face - et perdre du même coup sa base sociale. En effet, l'attaque patronale amène un nombre toujours croissant de travailleurs à réagir, y compris dans les syndicats. Et les bureaucrates veulent aussi gagner ces couches-là, pour ne pas se trouver complètement isolés. Seulement ils cherchent à utiliser les premières tensions qui se manifestent, non pour développer des luttes qui rompent la paix sociale, mais pour renforcer leurs propres positions face au patronat.



C'est ce qui explique que, dans le cas de B & J, ils n'aient soutenu l'ensemble des travailleurs en lutte que jusqu'à un certain point. A partir du moment où le patron faisait mine de respecter le contrat - même si ce n'était que très partiellement - ils étaient prêts à lâcher les plus combattifs pour ne s'appuyer que sur les plus intégrés. Ce qui revenait à encourager la division entre Suisses et immigrés. Même chose en ce qui concerne le mouvement de soutien.

La bureaucratie ne cesse de parler de "solidarité" mais avec une certaine prudence : solidarité des travailleurs de la branche d'abord, appel aux autres organisations syndicales plus tards et même...appel à un boycott international si jamais... La direction syndicale saura utiliser l'extension du mouvement de solidarité qui représente un facteur de pression sur le patronat, et la proximité des vacances pour tous les ouvriers biennois signifie l'isolement des travailleurs de la B & J, pour liquider en 3 jours cette trop longue grève.

La manipulation est évidente aux yeux des grévistes immigrés : non seulement les travailleurs n'ont pas pu définir préalablement en AG leur position face aux accords, mais en outre leurs délégués n'ont même pas pu participer aux dis-

cussions ! Cependant, ils auront beau s'opposer au vote immédiat des "propositions" faites par l'entremédiaire des bureaucrates, ces derniers s'appuieront sur les ouvriers suisses - syndiqués de vieille date, éduqués par 35 ans de paix du travail et satisfaits par la victoire morale - pour désarmer la combativité plus développée des grévistes italiens qui n'acceptent pas de liquider par ce -iteux accord une lutte de 5 semaines et un large mouvement de solidarité. Ils utiliseront pour ce faire les pires arguments démagogiques :

*"Si la grève continue, cela amènera de l'eau au moulin des xénophobes, et des milliers d'ouvriers étrangers pourraient être renvoyés... La bataille a payé, la solidarité a triomphé, je vous recommande d'accepter."*

## le point de vue de la bourgeoisie

### la presse au service des patrons et des xénophobes

C'est avant tout à travers la presse locale que l'on peut suivre les réactions de la bourgeoisie à l'événement que représente cette grève. Le "Bieler Tagblatt", fidèle à sa triste réputation, offre ses colonnes au patron et diffuse systématiquement les prises de position de ce dernier, tout en multipliant les lettres de lecteur qui font croire à un large mouvement de mécontentement dans la population biennoise à l'égard des grévistes. Par ses titres et par ses articles, ce journal tentera de dramatiser le conflit tout au long de la lutte et de diviser les travailleurs en favorisant l'expression d'un courant xénophobe :

*"Cher monsieur, nous sommes fâchés de rester là où nous nous sentons bien, sinon nous allons dans un endroit qui nous plaît mieux. Mais nous avons aussi le liberté de demander que des étrangers impertinents qui ne sont pas satisfaits retournent dans une patrie meilleure".*

Non seulement il tente de faire croire que les revendications "inconvenantes" des ouvriers mettent en danger l'économie bernoise (!), mais il sert de haut-parleur direct au patron de B & J lorsque celui-ci met les grévistes en demeure de respecter les directives de la FOBB et de ne pas pénétrer dans l'entreprise afin de laisser travailler les "jaunes". Il est parfois impossible de savoir s'il s'agit d'un communiqué de la direction, ou d'un article de la rédaction.

Les grévistes, quant à eux, se verront refuser leurs communiqués à plusieurs reprises (tout comme le "Comité de soutien", d'ailleurs), et ils finiront par se rendre à la rédaction pour les imposer. Dans tout cela, il n'y a rien qui

nous étonne : nous savons que la presse n'est pas "neutre" mais qu'elle est au contraire aux mains de la bourgeoisie qui s'en sert pour diffuser son idéologie et ses positions. Certains journaux - comme le "Bieler Tagblatt" - sont simplement plus réactionnaires, ou plus directement liés au patronat que d'autres, et ils s'empressent de servir de tribune aux courants les plus rétrogrades.

Au niveau suisse, les autres journaux ont accordé une certaine importance au mouvement de solidarité; mais tous se sont acharnés à démontrer que la "paix du travail" n'était en rien mise en question par cette grève et que, bien au contraire, elle en sortait raffermie.

### le patronat : " nous avons encore le temps de nous préparer ... mais il est moins cinq... !"

Quant au patronat local, en ce qui concerne sa position officielle, il se caractérise avant tout par sa prudence et son attentisme. Indépendamment de la Société des maîtres menuisiers qui, dès le tout début du conflit, appuie la Direction de B & J dans les positions qu'elle a adoptées en refusant de reconnaître la convention collective de la menuiserie, les autres patrons se taisent pendant plus d'un mois...jusqu'à ce qu'enfin ils décident de "lâcher" ce directeur imprudent et obstiné qui menace les bonnes relations entre syndicat et patronat. Ils ne le feront bien sûr pas en soutenant les ouvriers, mais en prétextant qu'ils n'ont aucune raison de défendre la firme B & J puisque celle-ci a refusé, à plusieurs reprises, d'adhérer à la section biennoise des associations patronales. Quand les requins se bouffent entre eux...

En fait, ce qui les a amenés à prendre cette position, c'est l'extension du mouvement de solidarité qui donnait une certaine crédibilité aux affirmations du syndicat menaçant d'organiser des débrayages dans d'autres entreprises. La "solidarité de classe" ne va quand même pas jusqu'à faire admettre aux patrons que l'un d'entre eux mette en question - et pour quelques pianos ! - un système aussi perfectionné que la paix du travail, un système qui leur permet de réaliser leurs profits dans le "calme" et leur procure des avantages matériels évidents par rapport à leurs concurrents étrangers.

Cependant, certains d'entre eux ont été sérieusement ébranlés, comme en témoigne l'article paru le 18 juillet 74 dans le journal de l'Union Suisse des Arts et Métiers. L'auteur, Jürg R.Zeller, pense lui aussi pense "qu'une petite concession vaut mieux qu'une rupture définitive avec le syndicat". Il ajoute :

*"Compte tenu du fait qu'il s'agit là d'une des premières grèves à proprement parler qu'on ait connu en Suisse depuis 1918,, on peut féliciter la Direction*

de B & J. Celle-ci s'est battue à un haut niveau et n'est pas tombée dans la polémique, même lorsque des groupes de gauche ont tenté de s'emparer de l'affaire pour en faire une question politique, ou lorsque la fraction social-démocrate du Grand Conseil de Bienne a tenté de faire voter une aide financière aux grévistes. (...) et surtout, la Direction a su éviter la provocation la dernière semaine du conflit".

De plus, il tire un certain nombre d'enseignements de ce qui s'est passé :

*"Non seulement il ne faut en aucun cas laisser tr<sup>à</sup>îner des actes originaux dans l'entreprise, mais leur place est dans un coffre à la banque où personne ne peut venir les voler ! Ensuite, on devrait peser chaque mot dans un contrat. Enfin, on devrait tout faire pour préparer les patrons à la grève. Les faire-part de sympathie ne suffisent pas...étant donné qu'il s'agit des premières expériences de grève en Suisse ! (...) Il ne faut pas prendre les menaces de Canonica à la légère, concernant la possibilité d'autres grèves. Nous avons encore le temps de nous préparer et de nous organiser, mais il est moins cinq!.. Dans le cadre de la situation actuelle, il s'agit hélas de compter à court terme avec de nouvelles méthodes de lutte impulsées par les syndicats. Il ne faut pas que nous en arrivions dans quelques années à nous dire comme nos confrères étrangers : Si seulement nous nous étions préparés il y a 5 ou 6 ans, si seulement nous nous étions battus ! "*

Au-delà de la naïveté exprimée dans ces lignes quant à la combativité des directions syndicales et à la possibilité, pour le patronat, d'empêcher l'émergence des luttes ouvrières en suisse, il est intéressant de constater combien ce petit patron est attaché au système de la paix du travail. Il est convaincu que c'est le seul moyen par lequel la bourgeoisie suisse peut continuer à assurer sa domination sans faille, même si cela doit lui coûter quelques concessions...

## L'OFIAMT au secours de burger et jacobi

L'OFIAMT, pour sa part, "temporiserà" à sa manière en adressant à la Direction de B & J un document que cette dernière s'est empressé de joindre à la lettre de licenciement envoyée aux grévistes le 26.6.74. Dans ce document, l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail met en doute le fait que la convention collective soit applicable à cette entreprise précise puisqu'il existe un autre contrat collectif pour la branche des pianos. De ce fait, il estime que c'est un juge civil qui aurait dû trancher la question, et non un Office de conciliation régional. Et d'ajouter perfidement :

*"Par ailleurs, le contrat collectif de la menuiserie prévoit l'obligation de sauvegarder la paix du travail. Si ce contrat devait vraiment être appliqué, il faudrait examiner si cette application a été respectée".*

Sans qu'il tranche la question pour autant, l'OFIAMT soutient la position de la Direction, et cette lettre montre une fois de plus que les liens entre le patronat et le bureau de la "Subdivision de la protection des travailleurs et du droit au travail" fonctionnant relativement bien... Il n'y a que les dirigeants syndicaux qui "s'étonnent" encore devant une telle prise de position - sans aller jusqu'à en dévoiler la nature de classe, bien sûr !

## **l'état a attendu le dernier moment**

Quant à l'intervention officielle de l'Etat sur le plan cantonal, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle retarde sur les événements. En effet, c'est au moment même où on apprend qu'un accord est intervenu entre Bürger & Jacobi et les dirigeants syndicaux que le Conseil exécutif du Canton de Berne se déclare disposé à offrir ses bons services pour résoudre le conflit. Malgré la lenteur de la réaction, cette proposition révèle néanmoins l'un des aspects paradoxaux de la grève : bien que cette dernière soit limitée et touche une entreprise d'importance secondaire, la lutte a pris une telle place dans le champ politique et social qu'elle oblige le gouvernement à se manifester. Les autorités biennoises sont d'ailleurs déjà intervenues d'une autre manière quelques jours auparavant en mettant la police locale à la disposition du patron pour faire rentrer les "jaunes" dans l'entreprise. C'est un chef de la police biennoise qui est venu en personne, soutenu à l'arrière par une équipe qui ne cessera d'ailleurs de rôder plus ou moins discrètement autour de l'usine tout au long des deux journées où les grévistes ont organisé des piquets et des chaînes bloquant les diverses entrées.

En définitive, on constate que les prises de position de la bourgeoisie dans son ensemble expriment avant tout une volonté farouche de préserver la "paix du travail" : que ce soit de manière directe à travers les déclarations patronales, ou de manière indirecte à travers les différents organes qui sont à son service, depuis la presse jusqu'à la police en passant par l'OFIAMT et le gouvernement cantonal.

# la grève, c'est l'arme de tous les travailleurs



Bien que se situant dans le cadre de la "Paix du Travail", la lutte des travailleurs de B & J renoue avec la tradition de la classe ouvrière qui utilise la grève pour défendre ses intérêts. Que les dirigeants syndicaux la considèrent comme l'ultime épisode d'un long processus de négociations où tous les autres moyens ont échoué, c'est une chose. Mais, pour les ouvriers, il s'agit d'une modification par rapport à la passivité totale dans laquelle ils étaient enfermés jusque là. Il s'agit d'une rupture de fait avec le système de conciliations et de collaboration si cher au patronat suisse. Même si, contraire-

ment à ce que dit Zeller dans l'article du journal de l'USAM dont nous parlons plus haut, il y a bien eu un certain nombre de grèves en Suisse depuis 1918, il n'en reste pas moins que depuis de nombreuses années, il n'y avait pas eu de conflits ayant eu un pareil écho au niveau national.

Et, comme le mouvement de soutien l'a montré, ce n'est pas sans importance pour toute une couche de travailleurs suisses et immigrés qui ont prouvé leur solidarité avec cette grève, soit en participant à des meetings, soit en répondant à l'appel financier et aux collectes organisées devant une série d'entreprises en Suisse.

Bien sûr, cette grève à elle seule n'implique pas une rupture du système qui est la paix du travail : à savoir, outre l'habitude de collaboration avec le patronat à tous les niveaux, tout un processus complexe d'arbitrage reposant sur des bases "légales". Pour cela, il faudra plus qu'une ou deux luttes ponctuelles éclatant ici et là, dans des secteurs économiques secondaires où l'attaque de la bourgeoisie au pouvoir d'achat se fait particulièrement sentir. Pour cela, il faudra que de larges couches de travailleurs suisses et immigrés mettent en question le système lui-même; qu'ils refusent à des juges-arbitres au service de la bourgeoisie, le droit de se prononcer sur le bien-fondé d'un conflit; qu'ils affirment leur volonté de prendre eux-mêmes en main la défense de leurs intérêts en utilisant le moyen de la lutte directe.

Mais d'ici là, l'exemple que représente une grève comme celle de B & J pour le reste de la classe ouvrière, peut être déterminant pour le développement de luttes futures - même si ses objectifs sont minimes, même si elle reste encore relativement isolée. Pour un certain nombre de travailleurs suisses, constater que c'est une chose possible, que la légalité bourgeoise peut être transgressée et que la lutte paie, c'est là un premier pas qui ne peut que les encourager à utiliser à leur tour l'arme de la grève.

Si nous insistons là-dessus, ce n'est pas parce que nous sommes des fétichistes de la grève. Il est évident qu'à un certain stade d'un conflit, des négociations doivent s'engager pour concrétiser les résultats de la lutte. Mais tout le problème c'est précisément de savoir si ces négociations se font sur la base d'un rapport de force en faveur des travailleurs qui oblige le patron à céder, ou bien si elles s'engagent "à l'amiable" autour d'un tapis vert, entre des dirigeants syndicaux totalement coupés de leur base et des patrons qui ont une vieille habitude du maquignonnage ! Et l'histoire du mouvement ouvrier jusqu'ici montre bien que les patrons ne se sentent en situation de faiblesse que lorsque leurs profits sont attaqués, lorsqu'ils risquent de perdre de l'argent. Face à cela, dans la plupart des cas, la seule arme des travailleurs est donc de stopper la production en faisant grève.

# les formes de la lutte

## tentative d'autoorganisation des travailleurs et contrôle bureaucratique

### une lutte selon le moule syndical

Par l'ampleur du mouvement de solidarité et par les formes de lutte avancées, cette grève a débordé le cadre strictement syndical et porté atteinte aux "bonnes relations" entre syndicats et patronat, mais les dirigeants syndicaux n'en ont pas perdu le contrôle pour autant. Etant donné que, pour eux, il s'agissait d'une "grève légitime" ne rompant pas le cadre de la paix du travail, ils n'ont pas hésité à impulser le vote décidant l'arrêt du travail et, forts de leur bon droit, ils ont dirigé la lutte de manière tout ce qu'il y a de plus administrative depuis le siège de la centrale zurichoise. Cette emprise sur le mouvement tendra bien sûr à bloquer délibérément toute forme d'organisation démocratique ainsi qu'à encourager une certaine passivité chez les grévistes. Cela sera particulièrement évident au cours de l'épisode où les bureaucrates refusent de réunir les travailleurs en AG parce qu'ils attendent le résultat de la réunion des actionnaires : à ce moment-là, les grévistes se montrent incapables de réagir et d'imposer leur volonté d'action, même si bon nombre d'entre eux comprennent que la discussion et la popularisation de leur lutte est la meilleure garantie pour obtenir gain de cause.

Par ailleurs, il est important de souligner que les fonctionnaires syndicaux locaux, ceux qui sont les plus proches des travailleurs et les plus crédibles pour eux, ne jouent en fait qu'un rôle de relais, un rôle d'amortisseur entre les décisions de la centrale et la volonté de lutte des grévistes. Ils furent chaque fois écartés lors des moments "chauds". Que ce soit lorsqu'il fallait décider de la riposte à apporter aux coups de force du patron (menace et lettre de licenciement) ou lors de l'ouverture et de la clôture des négociations, Canonica est arrivé pour jouer démagogiquement sur la combativité existante, mais sans proposer aucun moyen pour faire évoluer réellement le rapport de force en faveur des travailleurs.

### formes démocratiques de la lutte... mais contrôlées

Quant aux formes d'action autonomes qui avaient été mises en place dès le début de la lutte par les travailleurs, elles furent acceptées par les diri-



geants syndicaux, mais systématiquement vidées de leur contenu.

Si nous insistons tellement sur l'importance des formes d'action directe et du type d'organes que les travailleurs choisissent pour mener une grève, ce n'est pas par "gauchisme" ou par fétichisme. Mais parce que toute l'expérience du mouvement ouvrier démontre que seule l'action directe permet de faire réellement progresser la lutte pour les revendications. La possibilité, pour tous les travailleurs, de participer activement à la grève, de se prononcer pour ou contre les propositions qui sont faites chaque jour par certains d'entre eux, est un élément absolument essentiel qui leur permet de prendre conscience de leur force et de leur capacité de résister à la volonté du patronat.

A Bienne, les organes mis sur pied semblaient donner quelque garantie à une telle perspective.

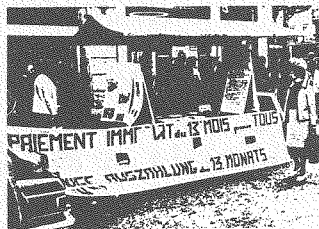
L'organisation d'assemblées générales quotidiennes avec participation de tous les grévistes, l'élection de délégués au comité de grève, la mise sur pied d'un groupe de popularisation, les piquets de grève : ce sont autant d'éléments que les ouvriers de B & J avaient repris plus ou moins consciemment à partir de l'exemple de certaines luttes italiennes et européennes, celle de Lip en particulier. Mais ils ne purent empêcher les manipulations des bureaucrates qui transformèrent tout cela en organes purement formels. L'absence, parmi eux, d'une frange d'ouvriers organisés sur des bases combatives et ayant déjà une expérience de la lutte, engendra la passivité dont nous parlions plus haut, face à la volonté de la direction syndicale de mener le bateau toute seule.

Par exemple, si des délégués furent élus dès la première Assemblée générale des grévistes (deux Italiens, deux Suisses et un suppléant), l'élection se fit sans qu'on précise leur rôle - à part leur participation aux négociations. La nature d'un comité de grève, la nécessité pour lui d'en référer à l'AG des grévistes avant toute prise de position, avant toute acceptation d'accord proposé par le patrons : rien de cela ne fut discuté. De ce fait, les délégués devinrent plutôt les rouages qui permettaient de transmettre les décisions de la direction syndicale aux grévistes. Ils furent évincés des négociations sous tous les prétextes - "la salle est trop petite", "on ne peut pas perdre de temps à traduire en italien" !! - et n'eurent jamais le droit de faire des rapports en assemblée car ils étaient jugés incompetents. Non seulement aucun matériel ne fut mis à leur disposition par le syndicat pour populariser leur lutte, mais les bureaucrates monopolisaient la direction des AG, refusant systématiquement de discuter les propositions faites par des travailleurs (comme le renvoi collectif des lettres de licenciement à la direction) et empêchant un réel débat en ne traduisant que certaines interventions.

## les grévistes prennent des initiatives exemplaires

Mais cette image négative du mouvement ne doit pas nous en faire oublier les aspects positifs. Sous l'impulsion de quelques grévistes italiens plus combats, un certain nombre d'actions fut organisé, qui débordait largement les formes de lutte "autorisées" par Zürich :

- défilé en ville et devant les autres entreprises avec des pancartes et distribution de tracts
- participation des grévistes au "comité de soutien" et à ses activités, qu'



PhotoLib

il s'agisse des deux manifestations organisées à Bienne ou de l'un des quinze meetings qui eurent lieu en Suisse.

Malgré la tentative des dirigeants syndicaux d'empêcher ces méthodes de popularisation sous prétexte que cela avait suscité des réactions xénophobes dans la population, ces initiatives, de même que les discussions du Comité de soutien, permirent aux grévistes de mieux comprendre l'exemplarité de leur lutte et le rôle du mouvement de solidarité dans l'amélioration du rapport des forces.

Le simple fait qu'il y ait eu une Assemblée générale chaque jour ou presque - même si elle était dirigée par les bureaucrates - est un immense pas en avant par rapport à des grèves où les travailleurs rentrent chez eux en attendant que leurs "responsables" trouvent une solution au conflit.

Le fait que les ouvriers de B & J n'aient pas hésité à faire preuve d'une certaine violence face aux petits chefs et à la police qui tentait de protéger la rentrée des "jaunes" dans l'usine la dernière semaine est, lui aussi,

un pas en avant par rapport au légalisme de la classe ouvrière Suisse. (Même si, encore une fois, l'organisation des piquets de grève fut décidée en haut lieu par les bureaucrates syndicaux sans qu'ils aient éprouvé le besoin d'en discuter avec les travailleurs lors de l'AG quotidienne).



Photolib

Enfin, tout comme à Lip, le fait que des grévistes aient dû se mettre à parler, à raconter le mouvement, à expliquer le pourquoi de leur lutte, ce fait en lui seul est un formidable pas en avant par rapport à la passivité que les dirigeants syndicaux tentaient d'imposer à la base.

Les difficultés rencontrées par les grévistes pour mettre en place de réelles formes autonomes d'organisation sont en définitive le fruit direct de la situation dans le mouvement syndical suisse : absence de pratiques démocratiques dans l'activité quotidienne, et plus généralement, de démocratie ouvrière; absence de formation syndicale et inexistence de toute tendance de lutte de classe dans le syndicat



Les jaunes constatent que les grévistes ont crevé les pneus de leurs voitures.

La direction nargue les grévistes.

De gauche à droite: le directeur Krüttli, le chef de production Schulte et un briseur de grève.

# le mouvement de solidarité

## pour éviter l'isolement des grévistes : le comité de soutien

---

On peut se demander : pourquoi un comité de soutien ? Est-ce que c'est nécessaire chaque fois qu'il y a une grève ? Qui doit l'impulser ?

Et nous répondons : Oui, c'est nécessaire chaque fois que des travailleurs décident de faire grève pour imposer leurs revendications si l'on ne veut pas qu'ils restent isolés face à un patron qui a en général pas mal de tours dans sa poche et qui peut jouer sur la division objective existant presque toujours entre eux (différences de qualification, de nationalité, d'ancienneté, etc.) C'était clair dans le cas de la grève de B & J. Face à un patron déterminé à ne céder aucune augmentation salariale et bénéficiant d'un relatif monopole sur le marché des pianos en Suisse, la grève en soi, c'est à dire l'arrêt de la production, n'est pas nécessairement un moyen suffisant. Il suffit que le stock de pianos invendus jusque-là soit relativement élevé, pour que le patron soit en mesure d'attendre tranquillement que l'orage soit passé. Si de plus, il peut s'appuyer sur une direction syndicale "compréhensive" qui ne cautionne le principe de la grève qu'en dernière extrémité et à contre-coeur, il a non seulement un moyen de pression indirect sur les ouvriers pour que ces derniers acceptent de reprendre le travail, mais il peut utiliser le temps qui passe pour tenter de fissurer la belle unité du début, soit en faisant des propositions d'augmentation de salaire individuelles, soit, comme le fit le patron de B & J, en refusant toute négociation et en se murant dans un silence. Ce qui peut ébranler la volonté des plus déterminés, s'ils ne se sentent pas soutenus de l'extérieur, y compris sur le plan financier, car c'est un élément décisif pour que les travailleurs tiennent le coup.

En l'occurrence, c'est bel et bien le mouvement de solidarité qui a permis de faire pression indirectement sur la direction de B & J, dans le sens où le patronat local s'est désolidarisé de celle-ci car il s'est mis à avoir peur de l'intérêt porté à cette grève par les travailleurs d'autres entreprises. Et parcequ'il craignait - à tort ou à raison - que cet exemple ne fasse tache d'huile. Selon un sondage organisé par la direction de l'OMEGA parmi les ouvriers et employés, 80 % d'entre eux se seraient déclarés favorables à la lutte menée par les travailleurs de B & J.

La preuve de l'importance du mouvement de soutien est donné par le fait suivant : après la 4ème semaine de grève, où une quinzaine de meetings de solidarité furent tenus dans l'ensemble de la Suisse, les dirigeants syndicaux - profitant du rapport de force créé - purent contraindre le patron de B & J à reprendre les négociations.

## **Le comité de soutien popularise la lutte**

Mais la nécessité d'un Comité de soutien s'impose aussi pour une autre raison, tout aussi essentielle : à savoir la popularisation de l'exemple que représente aujourd'hui en Suisse tout mouvement de grève qui, par ses formes ou par ses objectifs, va dans le sens de la rupture de la paix du travail. Exemple qui peut contribuer à une prise de conscience chez d'autres travailleurs en ce qui concerne l'efficacité de la lutte directe, à une mise en question du principe de collaboration de classe.

Quant à savoir qui doit l'impulser le "Comité de soutien", il est évident que cela devrait être au premier chef la tâche du syndicat. Non seulement parce que celui-ci en a les moyens matériels - implantation au niveau national, appareil administratif et ressources financières - mais parce que, fondamentalement, le rôle du syndicat n'est pas de mener la lutte "à la place" des travailleurs, dont souvent beaucoup sont non-syndiqués, mais bien d'organiser la solidarité afin de permettre aux grévistes dans leur ensemble de faire aboutir leurs revendications. Ce n'est qu'à cette condition qu'il fera la preuve de son utilité et qu'il pourra gagner à lui les militants combatifs qui avaient hésité à se syndiquer jusque là.

Mais il est évident qu'à l'heure actuelle, face à l'immobilisme syndical et aux positions droitières affichées par un organe comme le Cartel syndical biennois, c'est aux militants révolutionnaires qu'il incombe de susciter la création de comités de soutien, et de combler le vide laissé par les organisations syndicales et les organisations traditionnelles du mouvement ouvrier. Pendant tout un temps encore, les révolutionnaires seront certainement obligés d'initier le mouvement de solidarité de l'extérieur du syndicat, mais sans pour autant négliger de faire le même travail à l'intérieur des fédérations où ils sont présents.

# du comité de soutien biennois au mouvement de solidarité nationale

Le Comité de soutien aux grévistes des Pianos a été créé dès le premier jour de grève à l'appel de la Ligue Marxiste Révolutionnaire. Dès sa première réunion, il a défini son rôle comme ayant pour tâche le développement du mouvement de solidarité à l'échelle locale et nationale, tout en précisant qu'il incombait à la FOBB de développer plus largement le soutien au sein du mouvement syndical.

Si le Comité s'est arrogé le droit de prendre la parole en Assemblée Générale, c'est sur le seul thème de la solidarité : il était clair pour lui qu'il n'avait pas à s'ingérer dans les discussions et les décisions concernant l'organisation de la grève. Mais c'est grâce à la participation quotidienne de membres du Comité aux différentes activités des grévistes que la répercussion des événements importants a pu se développer aussi rapidement. Cependant, au début du mouvement, la présence de militants étrangers à l'entreprise au sein des AG a pu être interprétée comme ambiguë dans la mesure où ceux-ci n'avaient pas été délégués formellement par le Comité de soutien pour remplir cette tâche. C'est ce qui a permis à Canonica et consorts de parler d'"infiltrations" et de "provocateurs" ! C'est pourquoi nos camarades ont proposé de lever cette ambiguïté en élisant deux personnes parmi eux; ce qui fut fait et sanctionné par les grévistes malgré la tentative des bureaucrates, à ce moment-là, d'exclure le Comité de soutien des Assemblées.

Quant à la présence des grévistes aux réunions du Comité ou aux meetings organisés par celui-ci, elle a été très importante étant donné qu'elle a permis aux travailleurs de B & J de faire l'expérience d'une discussion démocratique alors que dans les assemblées et les meetings organisés par le syndicat, on ne leur laissait pas la possibilité de s'exprimer.

Ce mépris évident des dirigeants syndicaux pour les formes les plus élémentaires de la démocratie ouvrière s'assortit d'ailleurs d'un refus systématique quant à la participation officielle de la FOBB au Comité de soutien. Notons cependant qu'à titre individuel, des secrétaires locaux ont pris part aux réunions et aux meetings du Comité ainsi qu'aux manifestations qu'il a organisées. En effet, face à l'ampleur du mouvement de popularisation, c'était pour eux le seul moyen de rester crédibles aux yeux des grévistes. Pris dans cette situation contradictoire, ils ont à plusieurs reprises soutenu le Comité, y compris contre l'immobilisme et l'opposition de la section locale et de la fédération.



Leur intervention a été très positive et elle a permis, par exemple, que les grévistes lancent leur propre tract d'appel à la manifestation du 6 juillet convoquée par le Comité de soutien, alors même que la FOBB avait refusé d'y participer en tant que section locale. Ce sont eux également qui ont réussi à convaincre les ouvriers suisses les plus réticents de l'importance du travail effectué par le Comité de soutien, et de la nécessité de participer aux meetings dans les autres villes.

Ces premiers clivages au sein de l'appareil syndical sur le thème de la solidarité ouvrière ne sont pas à négliger. Si l'on pense qu'en l'absence d'un véritable comité de grève, la direction du mouvement restait presque totalement aux mains des dirigeants nationaux et locaux, il n'est pas indifférent de constater qu'un certain nombre d'entre eux - plus combatifs ou plus proches de la base - se sont vus contraints d'appuyer les positions d'extrême-gauche contre leur propre centrale. Mais il est évident parallèlement que l'absence d'implantation de cette même extrême-gauche au sein des sections syndicales biennoises a fortement limité la conduite du mouvement de soutien au sein de la classe ouvrière organisée.

Il n'en reste pas moins que c'est avant tout le travail de popularisation effectué par le Comité de soutien au sein de l'avant-garde ouvrière et de la jeunesse qui a finalement permis de débloquer la situation et d'amener le patron à négocier au terme de cinq semaines de grève.

Dans ce sens, le rôle des Comités de soutien dans les autres villes, initiés pour la plupart des cas par des militants de la LMR, a été déterminant.

Il est évident que le seul travail du comité biennois n'aurait pas suffi à renverser la vapeur. C'est la popularisation de la lutte au niveau de l'ensemble du pays qui a fait que le patronat a réellement commencé à craindre une extension du mouvement, ce qui a modifié le rapport de force. Sans ces comités de soutien à Genève, Lausanne, Zürich, Aarau, Bâle etc. il n'y aurait eu ni les quinze meetings dans ces différentes villes, ni la manifestation nationale du 6 juillet. Sans eux et sans le travail actif de leurs participants, il n'y aurait pas eu beaucoup de discussions dans les sections syndicales, et les motions de soutien provenant des différentes fédérations n'auraient pas été aussi nombreuses à encourager les grévistes dans leur lutte.

S'il est une chose extrêmement positive que cette grève nous a apprise - et que les militants révolutionnaires avaient largement négligé lors de la lutte à l'Hôpital de Genève - c'est l'importance d'un tel mouvement de solidarité couvrant la plupart des villes importantes, et capable de réactions très rapides grâce à ses liens militants avec le comité de soutien biennois.



